

# POSTULAT

## Remise en état des terrains de football des Marais et modernisation de l'éclairage y afférent

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal, à savoir l'Art. 63, lettre a) (Postulat), respectivement les Art. 64 (Droit d'initiative) et 65 (Procédure), les signataires déposent le postulat suivant :

Voilà plus de 40 ans que notre Commune a inauguré notre centre sportif des Marais, comprenant un magnifique complexe et deux terrains de football.

Depuis maintenant 3 à 4 ans, ces terrains sont de moins en moins praticables, ce qui oblige le renvoi d'un gros pourcentage de matchs officiels et d'entraînements.

Pour nos 5 équipes d'actifs et 7 équipes juniors, y compris notre école de foot, cela représente des semaines entières, pour ne pas dire davantage, sans compétition et accès à ces terrains.

D'ailleurs, plusieurs familles commencent à demander le remboursement d'une partie voire de la totalité des cotisations et pensent à l'éventualité de changer de club.

Après consultation de l'entreprise d'entretien de nos terrains, mandatée depuis des années par notre Exécutif, il en découle que ces terrains ont été érigés, à l'époque, sans les drainages et les fondations nécessaires à la survie de ceux-ci, ce qui engendre inmanquablement après tant d'années, un déclin certain.

La difficulté initiale lors de la pose de ces terrains de foot, le nombre d'années d'utilisation, ainsi que l'augmentation du nombre d'équipes juniors – en lien avec l'évolution de la population sur notre Commune – font que les entretiens constants et annuels, au demeurant toujours d'excellente facture par nos employés communaux, ne permettent assurément plus la pratique de notre sport; ce qui est corroboré par la société qui a déjà annoncé à maintes reprises cet état de fait à notre Exécutif.

Par ailleurs, et compte tenu des soucis grandissant d'économie d'énergie, l'éclairage de notre site sportif est très consommateur à cet égard et de surcroît pas homologué pour notre second terrain, il y a lieu également d'étudier la modification de celui-ci.

Pour que notre Municipalité revienne devant notre Conseil avec un préavis proposant la remise en état de notre centre sportif des Marais et ainsi permettre la pérennité de notre club de football et surtout assurer l'engouement et l'avenir de nos jeunes de la commune pour ce sport dans un club en progresssion constante, les postulants vous remercient, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter ce postulat.

Lionel Pisani  
Conseiller communal

Jean-Claude Pisani  
Conseiller communal

Romanel-sur-Lausanne, le 25 mai 2023

Ce postulat est soutenu par l'ensemble des groupes politiques.

Pour l'EIR  
Romain Birbaum

Pour le PS  
Simon Schule

Pour Romanel-Libre  
Guillaume Deriaz

Pour 1032 Romanel  
Saranda Bajrami

Pour le PLR  
Jean-Claude Pisani